

Déclaration de Politique Provinciale / 2018-2024

« *Une institution en pleine évolution* »

La Déclaration de politique provinciale peut être définie comme étant une note d'orientation politique rédigée par le collège provincial au début de chaque législature et portant sur toute la durée de celle-ci, soit 6 années.

Il est certain que 6 ans cela peut paraître long, mais en ce début de XXIème siècle, beaucoup de choses peuvent évoluer sur une période de 6 années. Il est difficile de se projeter en 2024 tant notre monde apparait en transition économique, sociale et environnementale.

Face à ces changements, nous nous devons de faire de notre institution un **modèle de gestion** des moyens que nous confient nos citoyens. Mais surtout la Province se doit de **développer des actions** concrètes, visibles, apportant une plus-value, **au service de toute la population luxembourgeoise**, de nos citoyens, de nos agriculteurs, de nos professions libérales, de nos entreprises, de notre monde associatif, sans oublier bien entendu de nos communes.

Une inconnue va parcourir cette législature, c'est la manière dont le prochain Gouvernement wallon va (ou pas) inscrire sa vision de l'institution provinciale dans sa DPR. L'absence de concertation utilisée par l'ancien Gouvernement ne peut en aucun cas être reproduite. Nous demandons du respect et nous – chacune des provinces wallonnes comme nous l'avons répété incessamment - nous sommes prêts à une **véritable réflexion** sur une répartition des compétences afin d'identifier quel est le meilleur levier pour une politique efficace, transparente et répartie de manière équilibrée sur tout le territoire wallon. Mais il faudra que chaque niveau de pouvoir ait le courage de se remettre en question.

Mais reprenons notre fil, la DPP dessine donc la ligne politique qui sera suivie au cours des six années à venir et doit, selon les termes de la législation, au moins comporter les **principaux projets politiques**, ainsi qu'un **volet budgétaire** reprenant les grandes orientations en la matière.

Nous avons par conséquent décliné notre DPP en **objectifs stratégiques** qui sont au nombre de 20 répartis sur 10 grandes thématiques et 2 thématiques

transversales. Il nous est revenu que la Commission européenne avait elle 4 ou 5 objectifs stratégiques, mais il est vrai qu'elle manque de projets, notamment en matière sociale et fiscale ces derniers temps.

Ces objectifs stratégiques sont développés sous forme d'**ambitions** pour l'institution : que voulons-nous que la Province soit dans 6 ans?

Les objectifs stratégiques seront par conséquent eux-mêmes déclinés en un certain nombre d'**objectifs opérationnels** que j'illustrerai cet après-midi par des exemples d'actions concrètes. Car comme l'a dit Michael Kami, un Américain expert en stratégie, « [Une vision sans action n'est qu'une hallucination.](#) »

Ainsi, toutes les nouvelles actions vous seront présentées lors du prochain conseil provincial et d'abord en commission, dans le cadre du Plan Stratégique Transversal, mieux connus sous ses initiales de PST.

En effet, ce sera au futur **Programme stratégique transversal** (PST) de rendre opérationnelle la stratégie et de planifier les objectifs. Le PST précisera les actions qu'elle mettra en œuvre en spécifiant, pour chacune d'entre elles, leurs besoins et les moyens à y affecter ainsi que les indicateurs permettant d'en vérifier la réussite.

Précisons enfin que notre DPP et notre PST se voudront **flexibles et évolutifs** pour pouvoir répondre à tout nouveau challenge qui se présenterait à l'institution provinciale au cours de la législature.

Mais entrons maintenant dans le vif du sujet. Voici les différents thèmes que le Collège a décidé de développer dans la Déclaration de Politique générale de la Province de Luxembourg :

Supracommunalité, Sécurité civile, Administration provinciale, Citoyenneté, Tourisme-Culture-Sport, Social-Santé-accompagnement, Enseignement et Formation, Mobilité, Economie et Agriculture, Développement durable et ressources naturelles

En matières transversales : **Infrastructures et Communication.**

1. Supracommunalité

Même si peu de monde s'accorde sur la définition de la notion de supracommunalité, nous l'entendons comme le fait de permettre à des communes de mener des projets qu'elles ne pourraient faire seules et de mettre nos forces en commun pour arriver à leur réalisation. La Province doit être ce moteur d'actions. Notre ambition dans ce domaine est double :

1.1. Etre un partenaire financier privilégié des communes

1.1.1. Cet objectif veut permettre de générer des économies au niveau des communes par le biais d'actions supracommunales.

L'Action emblématique de cet axe est le FIC bis qui vous sera soumis au conseil provincial de juin. Pour rappel, il s'agit d'une part de financer des projets communaux à hauteur de 25.000€ mais, d'autre part, il s'agit principalement de stimuler les communes à construire des projets communs dans des secteurs qui sont une priorité pour notre législature comme il ressort de notre DPP, tels que le développement durable, la mobilité ou la santé. Au total, ce sont 4.000.000€ qui sont prévus par la Province sur la législature au profit des communes.

1.2. Etre un acteur majeur en matière d'animation et de support aux communes aussi bien au niveau technique que réflexif

1.2.1. Soutenir l'action des communes et des CPAS dans toutes les compétences exercées par la Province, au point que chaque objectif, projet ou action propre de la Province inclue une réflexion sur sa dimension supracommunale.

L'exemple le plus concret est le Service de remplacement.

1.2.2. Mutualiser les ressources, savoirs et savoir-faire afin de créer des synergies et de renforcer les services offerts, notamment par le Service Conseil

1.2.3. *Renforcer la supracommunalité en ayant pour filigrane permanent une attention proactive aux défis énergétiques, climatiques et de la transition numérique.*

2. Sécurité civile

2.1. Être un support (financier) catalyseur de collaboration (partenariat) afin d'assurer la vision nécessaire (transversalité) aux communes

2.1.1. *Mettre à disposition l'expertise provinciale en matière de ressources humaines, de gestion du personnel, de marchés publics et de matériel dans le but de rechercher les économies d'échelle.*

Il nous faut mutualiser les moyens.

Au-delà de nos obligations fixées par la RW, la Province de Luxembourg investit ainsi dans la Zone de secours plus de 250.000€/an.

2.1.2. *Soutenir et accompagner la zone et les communes en vue du maintien d'un service de qualité aux citoyens*

Via l'expertise de nos services.

3. Administration provinciale

3.1. Être exemplaire (attitudes et valeurs), performante et moderne au niveau de l'administration et de ses services afin d'être reconnue comme un acteur pertinent

3.1.1. *S'assurer du bon fonctionnement des services par un haut niveau de contrôle interne*

Sera présenté également au Conseil provincial de juin, le cadre dans lequel le contrôle interne va être développé dans l'administration provinciale avec notamment la création d'une Cellule spéciale compétente en matière de contrôle interne.

3.1.2. Viser l'efficience, l'efficacité organisationnelle et la simplification administrative tout en stimulant la motivation du personnel

Sont ainsi prévues en vue d'une meilleure organisation du travail :

- Création d'une équipe transversale et mobile d'ouvriers (pool)
- Création d'une équipe transversale et mobile de techniciennes de surface

En matière de simplification administrative, va notamment être créé un formulaire numérique pour les marchés publics

3.1.3. Jouer un rôle d'exemplarité dans les domaines énergétiques et climatiques dans toute réflexion sur l'organisation administrative.

La limitation des déplacements de nos agents aux 4 coins de notre Province doit être une priorité. Des **espaces de bureaux partagés** vont être aménagés à Marloie, Bastogne et Arlon. Y sont déjà installés des systèmes de **visio-conférence** permettant d'organiser des réunions à distance. L'utilisation des nouveaux moyens technologiques est également une priorité pour éviter les déplacements dans notre province.

En outre, ces espaces pourraient être ouverts à d'autres partenaires pour en assurer un rendement optimal.

Il faudra également assurer la transition vers un **verdissement** de notre flotte de véhicules (électricité, CNG).

3.1.4. Initier et renforcer les synergies entre opérateurs publics, tant en matière d'investissement que de fonctionnement en vue d'une plus grande interconnexion entre eux

De nouvelles **synergies** sont à créer avec nos pouvoirs locaux, les intercommunales, les SPW et SPF en vue d'augmenter l'efficacité générale de l'action publique.

4. Citoyenneté

4.1. Être instigateur de nouvelles pratiques participatives

4.1.1. *Favoriser la participation citoyenne à la prise des décisions provinciales*

Depuis quelques années et de manière de plus en plus insistante, il est demandé au pouvoir politique de consulter « les citoyens » pour faire des choix. Il ne suffit pas de mettre en place des **consultations citoyennes** quand le projet est ficelé mais il est demandé **d'impliquer le citoyen au plus en amont du processus décisionnel**. La difficulté est de trouver le moyen de constituer le panel de citoyens représentatifs.

Dès lors, le Collège a décidé d'accompagner un projet de l'Université de Liège dans le cadre de la reprise de la gestion de la forêt de St-Michel Freyr par Eric Dombes et sa fondation Pairi-Daiza. La RW a imposé à celui-ci de consulter, outre les multiples acteurs de la gestion de la forêt, un panel de citoyens. L'ULiège veut à cet effet développer **une procédure scientifique de constitution et de consultation d'un panel citoyen**. Nous souhaitons profiter de cette expérience pour consulter ce panel citoyen, au même titre que d'autres partenaires habituels, lors de l'élaboration de projets dans diverses matières.

Nous développerons également des **budgets participatifs** sous des formes encore à préciser.

4.1.2. *Soutenir le monde associatif et promouvoir le volontariat*

Sera créée dès le début de l'année 2020, une Maison provinciale des Associations et du Volontariat qui accompagnera toutes les asbl notamment dans leurs différentes démarches administratives et de recherches de moyens. Elle mènera aussi des actions en vue de promouvoir l'engagement des volontaires.

4.1.3. *Encourager la participation et la citoyenneté chez les jeunes à travers notamment les actions du CPJ et les actions dans les écoles*

4.1.4. *Encourager la participation et la citoyenneté des aînés*

Un des grands projets qui va commencer cette année est le projet Interreg « Senior Activ » qui vise à permettre aux personnes plus âgées de rester des citoyens actifs par leur participation à la vie publique et par des actions de volontariat.

5. Tourisme, culture, sport

5.1. Être un moteur du maintien et du renforcement de l'attractivité du territoire en matière de tourisme, culture et sport

5.1.1. *Se positionner comme un lieu de référence pour la connaissance de la nature et un endroit où se tiennent des activités de loisirs en plein air*

Il est évidemment question ici du domaine de Mirwart.

5.1.2. *Soutenir et développer la vie culturelle, sportive et récréative pour tous les publics en renforçant et développant des liens avec les communes et les structures para-communales telles que les centres culturels, tant comme partenaires que comme bénéficiaires des aides et services proposés par la Province.*

- Soutien technique aux initiatives locales par le développement de la politique d'acquisition et de renouvellement du matériel culturel et sportif
- Développement de l'inclusion dans le sport et convention de partenariat avec la Ligue Handisport francophone.

5.1.3. *Accompagner, fédérer et outiller les opérateurs de terrain pour initier des projets, créer des synergies et renforcer la qualité de l'offre.*

5.1.4. *Rester la première Province en termes de nuitées en Wallonie via un accompagnement en matière de modernisation et le renforcement de l'hébergement touristique*

Nous sommes actuellement à plus de 2,5 millions de nuitées par an.

5.1.5. *Développer des outils web et des nouvelles technologies en matière de lecture publique*

- Développement de la lecture publique grâce aux nouvelles fonctionnalités numériques que permet le portail IGUANA du réseau des bibliothèques et ludothèques de la Province de Luxembourg
- Création de mini site web et différentes formations des opérateurs.

5.2. **Etre une Province « All access »**

5.2.1. *Permettre à chacun de profiter des attractions et hébergements :*

- Acquisition de matériel PMR pouvant être mis à disposition des organisateurs d'événements en province de Luxembourg.
- Développement du label « Autism Friendly »
- Développement de l'accessibilité des musées provinciaux aux publics fragilisés (personnes malvoyantes, malentendantes, à mobilité réduite, avec handicap mental...)

5.3. **Accompagner nos acteurs touristiques et professionnaliser le secteur**

5.3.1 Aides administratives, formations (langue, numérique, « client mystère, information sur les aides...)

5.3.1. *Développer une expérience destination « Ardenne »*

6. Social, santé, accompagnement

6.1. Être garant et promoteur de l'autonomie des aînés

6.1.1. Favoriser le maintien à domicile pour les aînés

Différents projets en matière d'e-santé sont développés dans cette optique notamment le projet d'un carnet de liaison en ligne qui va être testé à partir de la fin de cette année. Il s'agit d'un carnet permettant aux différents intervenants (infirmières à domicile, livreur de repas, aide-ménagère, famille, médecin, ...) qui apportent des services à une personne âgée pour lui permettent de rester à domicile, de communiquer entre eux par le biais de cette application afin de mieux transmettre les informations concernant les actes posés, les médicaments administrés, les événements pertinents,...

6.2. Garantir une prise en charge des soins de santé accessible, humaine et adaptée aux spécificités du territoire en utilisant et développant les nouvelles technologies

6.2.1. Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et des projets de réduction des risques auprès des professionnels, acteurs de terrain et citoyens dans le domaine du médico-social

Deux axes importants :

- Les assuétudes : un énorme travail est mené actuellement au développement du « Plan Fête » dont l'objectif est de conscientiser les jeunes et les organisateurs de manifestation aux risques liés à ce qui accompagne un événement festif (alcool, drogues, sécurité routière, sexe,...). Sera établi un plan d'actions visant l'information optimale des jeunes en milieu festif. Il s'inscrit dans la philosophie de la Réduction des Risques. Il ne s'agit donc pas de diaboliser, stigmatiser, prohiber ou banaliser la (poly)consommation dans le cadre festif.
- Les communes : un PLS (profil local de santé) a été effectué pour les 44 communes de notre Province. Sur base de ce profil, les services provinciaux vont accompagner les communes dans leur développement d'actions au niveau de la santé, notamment en vue de la rédaction du PST.

6.2.2. Jouer un rôle majeur dans la réalisation du dossier Vivalia 2025

6.2.3. *Mettre en œuvre des actions en faveur de l'attractivité de la médecine générale et des métiers des soins de santé en pénurie*

Nous prévoyons la continuité dans la prise de mesures visant à lutter contre la pénurie de médecins généralistes dans notre province mais sont également déjà lancées des actions pour lutter contre la pénurie de dentistes et d'infirmières. Nous aurons fin de cette année des images précises de la situation quantitative et qualitative de ces professions avec différentes propositions d'actions.

6.2.4. *Être à l'avant-garde en matière d'e-santé et de nouvelles techniques d'accompagnement :*

- Prise en charge des soins de santé :
 - o Mise en place d'outils et sensibilisation du personnel pour améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes sourdes et malentendantes d'une part et des personnes autistes d'autre part dans les hôpitaux et dans les postes médicaux de garde.
 - o Développement de différents outils connectés : ex : le stéthoscope connecté en test à la MRS de Florenville, suivi ex et post passage à l'hôpital de résidents de MR-MRS par des moyens de communication connectés, développement d'une application visant à fluidifier l'accueil aux urgences des hôpitaux de Vivalia...
 - o Développement d'un anamnèse digitale. L'anamnèse correspond en médecine à l'histoire de la maladie. Elle consiste en un interrogatoire mené par le professionnel de santé pour retracer à la fois les antécédents médicaux de son patient et l'historique de la pathologie actuelle.

6.2.5. *Préserver et garantir un accompagnement adapté en matière de santé mentale et de service ambulatoire*

- Reconnaissance d'une maison thérapeutique à Bastogne
- Uniformisation et informatisation de la gestion administrative et médicale

6.3. Être un garant de l'égalité sociale et d'inclusion sur le territoire

6.3.1. *Renforcer la lutte contre la fracture numérique*

Différentes initiations seront menées par l'EPN pour notamment sensibiliser les étudiants aux codes informatiques, aux possibilités des logiciels libres, à l'initiation des nouveaux métiers de l'informatique.

Un accent sera également mis afin d'aider les citoyens moins alertes face aux nouvelles technologies pour affronter les utilisations les plus courantes auxquelles ils doivent faire face (paiement en ligne, e-banking,...).

6.3.2. *Rencontrer les problématiques de l'aide aux populations en situation de précarité social aiguë*

La Province de Luxembourg est la seule province à ne pas avoir un relais social. Le relais social est une structure qui joue le rôle de coordinateur de l'aide sociale urgente et de relais entre les différentes institutions actives dans ce domaine. Il nous reviendra de plaider auprès de la RW pour la reconnaissance d'une telle institution dans notre province ou à étudier la possibilité d'en jouer le rôle.

6.3.3. *Soutenir la coordination de l'aide alimentaire via l'ASBL Aliment*

7. Enseignement et formation

7.1. Être un garant de la couverture, de la qualité et de l'accessibilité géographique en matière d'enseignement spécialisé

7.1.1. *Soutenir et développer l'offre :*

- Rénovation de l'école d'Ethe
- Création d'une école spécialisée de type 5 à Montleban
- Projet de création d'une école secondaire spécialisée à Bertrix pour pallier l'absence d'école dans cette partie de notre province et éviter aux enfants de passer 4 à 5h dans le bus par jour

7.2. Être garant de la qualité de l'enseignement et de la formation à destination des administrations publiques

7.2.1. *Devenir un acteur incontournable du soutien aux administrations locales dans la mise en œuvre de leur politique de formation :*

- Création d'un service

7.2.2. *Être un acteur de référence en matière de formation, que ce soit dans sa filière d'école provinciale d'administration que dans ses filières de formation des services de secours et de sécurité (IPF) :*

- Développement de l'e-learning et utilisation de plates-formes d'échange numérique pour une meilleure interactivité
- Développement de partenariats (échanges de bonnes pratiques, mise à disposition d'outils...)
- Élargissement de l'offre de formations à destination des agents des services publics (AVIQ, PLANU...)

8. Mobilité

8.1. Être un catalyseur et un instigateur de moyens alternatifs et doux de déplacement

8.1.1. *Placer la Province comme acteur d'une mobilité qui répond aux enjeux de la ruralité et de l'environnement*

Il est prévu cette année l'engagement d'un ***mobility manager*** dont une des fonctions principales sera de développer une politique de mobilité pour les agents provinciaux les encourageants à utiliser les transports en commun, le covoiturage ou le vélo en préconisant les mesures et les infrastructures appropriées.

Notre volonté est également de placer des actions concrètes comme par exemple le financement de construction de parkings de covoiturage pour inciter chaque citoyen à envisager cette manière conviviale et respectueuse de l'environnement de se rendre à son travail.

8.2. Être un promoteur de l'intermodalité en étant un laboratoire de nouvelles pratiques de mobilité au quotidien

8.2.1. *Développer la concertation entre les acteurs concernés par la mobilité*

La Province doit reprendre le rôle de plate-forme des acteurs de la mobilité afin de proposer des actions concrètes tant aux pouvoirs publics qu'aux entreprises privées.

8.2.2. *Encourager les agents provinciaux à favoriser des alternatives*

- Espaces de travail partagés équipés de visio-conférence
- Meilleure gestion de l'utilisation des véhicules provinciaux
- Politique volontariste d'encouragement de l'utilisation du vélo (électrique)

9. Economie et agriculture

9.1. Être un acteur fédérant les différents acteurs économiques et agricoles du territoire à travers son rôle d'interface

9.1.1. *Sensibiliser et valoriser les jeunes à l'entrepreneuriat et aux métiers des nouveaux secteurs d'activités*

Continuer l'organisation du Salon « Objectif métier »

9.1.2. *Sensibiliser les jeunes à la pratique des langues étrangères*

9.1.3. *Soutenir la population en âge de travailler dans son intégration au sein du marché de l'emploi transfrontalier en Grande Région*

9.1.4. *Favoriser l'emploi de manière générale et la remise à l'emploi des demandeurs d'emploi par le biais d'actions visant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre (RDV avec l'Emploi)*

9.1.5. *Soutenir de manière continue les opérateurs de terrain (SIEP, IBEFE,...) ainsi que les initiatives locales et le salon organisé par le Forem chaque année à Arlon*

9.1.6. *Travailler sur la thématique de la formation des formateurs en langues*

9.1.7. *Soutenir les entreprises et valoriser leur savoir-faire via des règlements provinciaux. Le soutien pour les achats du terrain, les aides à l'exportation, convention avec la chambre de commerce.*

9.1.8. *Dynamiser des zones agglomérées et des centres-villes (règlement sur les cellules vides)*

9.1.9. *Aider les agriculteurs à faire aux défis actuels que sont la rentabilité de leurs activités et la résilience de leur exploitation, dans un contexte d'érosion de la biodiversité, de réchauffement climatique, d'augmentation des coûts de production, de critique à l'égard de leurs pratiques*

9.1.10. *Privilégier les circuits courts et rapprocher le citoyen du producteur*

9.1.11. *Soutenir les organismes agricoles dans leurs missions de promotion et de recherche (CER, SPIGVA,...)*

9.2. Être un facilitateur de l'accès aux métiers agricoles

9.2.1. *Favoriser l'apparition de halls relais pour permettre aux producteurs de vendre leurs produits et/ou de les transformer*

9.2.2. *Soutenir de manière renforcée les différentes filières agricoles (nouveaux services d'accompagnement)*

- Services directs aux agriculteurs pour diminuer les coûts d'exploitation
- Soutien aux acquisitions de matériel agricole collectif

10. Développement durable et ressources naturelles

10.1. Être un leader exemplaire en matière de développement durable et de mobilité

10.1.1. *Développer des projets liés à la biodiversité auprès d'acteurs et de publics divers que sont les communes, les écoles et les associations en vue de promouvoir la sensibilisation et la mise en place d'actions concrètes*

10.1.2. *Encourager l'alimentation locale dans les écoles, les CPAS et dans tout autre service de collectivité, ainsi que les familles, via des formations. Il sera également proposé d'intégrer dans les marchés publics des critères de circuits courts. L'objectif est également de soutenir les agriculteurs et producteurs locaux par le développement de coopératives.*

10.1.3. *Devenir une province sans pesticides au sein des institutions publiques.*

10.1.4. *Soutenir le repeuplement forestier*

10.1.5. *Poursuivre le soutien aux communes dans la mise en place et la concrétisation de leur plan d'action climat*

La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer la résilience aux changements climatiques de leur territoire à l'horizon 2030. La Wallonie y est engagée depuis 2012 au travers du programme POLLEC.

Il faut également renforcer la dynamique Pep's Lux

10.1.6. *Intensifier la démarche « Province commerce équitable »*

Il faut arriver à 44 communes en 2024. Actuellement, 23 communes sont dans la démarche et 11 sont labélisées.

10.1.7. Accentuer l'exemplarité de la Province au niveau performance énergétique des bâtiments et de son parc automobile

Le plan d'investissements énergétiques a été présenté lors de la dernière commission. Ceux-ci vont nous permettre d'atteindre nos objectifs de réduction des émissions de CO². Ainsi sont programmés une baisse de 37% de ces émissions entre 2012 et 2024.

Le PST détaillera ces différentes actions et reprendra les éléments de la motion qui a été envisagée. Par ce biais, l'engagement est plus fort et objectif. Il sera par ailleurs transmis au prochain Gouvernement pour prouver la volonté certaine du Collège et du Conseil de remplir ses obligations envers les générations futures.

11. Transversal : infrastructures et bâtiments

Être un exemple au niveau de la performance énergétique des bâtiments, du bien-être de son personnel et des visiteurs

- *Poursuivre les investissements nécessaires à la rénovation des bâtiments que ce soit dans les écoles ou les instituts médico-pédagogies*
- *Entretenir et développer des infrastructures (le bâti) en tant compte des aspects de durabilité et d'accessibilité*

12 Transversal : Communication

Être une institution utilisant la communication comme levier d'action et de reconnaissance

Le collège a initié le recours à un consultant spécialisé en communication pour trouver l'organisation optimale d'un Service communication provincial et pour lui conseiller les meilleures manières de communiquer envers les partenaires et le citoyen luxembourgeois.

- *Moderniser, rendre visible et intensifier la communication vers le citoyen à propos de l'action provinciale*
- *Fluidifier et faire de la communication au personnel un levier d'efficacité des services provinciaux*

Déclaration de Politique Provinciale : volet budgétaire.

Encouragé par les résultats de sa ligne de conduite budgétaire, le Collège provincial souhaite poursuivre l'effort qu'il a entamé durant la législature précédente et maintenir une gestion prudente, responsable et juste des finances.

Le nouveau Conseil Provincial hérite de finances claires et assainies : les budgets et comptes successifs sont à l'équilibre, les dépenses sont maîtrisées, les recettes sont optimisées et la trésorerie est bonne.

Nous poursuivrons dès lors l'élaboration des budgets provinciaux selon la même méthodologie éprouvée durant les dernières années : établissement d'une trajectoire pluriannuelle permettant d'anticiper au mieux les perspectives d'avenir, évaluation de la conjoncture, intégration de l'impact des décisions et des contraintes extérieures sur lesquelles la Province n'a aucune prise, l'évaluation constante des besoins et ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de législature.

Nous entendons poursuivre la gestion des finances de la Province avec sérieux et rigueur, tout en veillant au respect absolu du citoyen et des dispositions légales et réglementaires.

De nouvelles procédures de travail seront encouragées au sein de l'administration qui vont dans le sens d'une responsabilisation accrue des services dans la gestion et le suivi global des lignes budgétaires et des finances provinciales en cours d'exercice.

La recherche d'économies (carburant, électricité, ...), une gestion active et efficace de la dette, l'établissement d'un plan d'embauche prospectif objectivant les besoins de l'administration seront autant d'outils permettant d'atteindre cet objectif d'équilibre et de bonne gestion budgétaire.

Le programme ambitieux d'investissement répondant aux principaux besoins provinciaux sera soutenu par une démarche créative et prospective de

recherche de subsides et d'adhésion aux opportunités de projets qui seront proposées par les autorités supérieures.

La trajectoire budgétaire pluriannuelle ainsi dégagée de même que les réserves et provisions constituées nous permettent d'appréhender sereinement et de manière sincère la réalisation des objectifs politiques énumérés dans cette note de politique générale au service d'une Province proche de ses citoyens.

Pour le Collège,

Le Président,

Stéphan De Mul